

# Rapport RSE EcoAct 2016

France



ecoact

EcoAct – S.A.S.  
au capital de 238.145 € – R.C.S. Paris 492 029 475 – N.I.I. : FR55 492 029 475 – APE 8299Z  
35, rue de Miromesnil – 75008 Paris – France – [www.eco-act.com](http://www.eco-act.com) – + 33 (0)1 83 64 08 70

# TABLE DES MATIERES

Editorial des co-fondateurs	3
Carte d'identité d'EcoAct	4
Faits marquants de l'année 2016	5
La RSE pour EcoAct: une évidence	7
Notre politique RSE en actions	9
Axe 1 : Faire vivre une Gouvernance participative	9
Axe 2 : Réduire l'impact environnemental	11
Axe 3 : Mettre les collaborateurs au cœur de l'entreprise	15
Axe 4 : S'impliquer dans la société et sur le terrain	20
Axe 5 : Assurer une relation durable avec les clients, partenaires et fournisseurs	22
Annexe 1 : Indicateurs	26
Annexe 2 : Présentation des résultats globaux de la 1 <sup>ère</sup> enquête GPTW	28



## Editorial des co-fondateurs

EcoAct apporte aux entreprises et aux territoires une expertise unique pour **anticiper et se transformer positivement face aux enjeux climat et carbone.**

Nos experts développent et mettent en œuvre, depuis plus de 10 ans et à l'échelle internationale, des stratégies climat et carbone (réduction, adaptation et compensation). , en apportant 3 expertises complémentaires : conseil stratégique ; modélisation et analyse de données ; conception et pilotage de projets sur le terrain.

Pour nous, ce sont les collaborateurs d'EcoAct qui constituent l'actif le plus précieux. Avec leur savoir-faire et leur haut niveau de compétences, les EcoActeurs apportent aux dirigeants de grands groupes et de collectivités de premier plan en France et aussi à l'international de nouvelles opportunités, pour faire de leur stratégie climat un levier de performance et d'innovation.

Par une implication individuelle et collective quotidienne dans la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise, les collaborateurs d'EcoAct sont à même de mieux comprendre les problématiques des entreprises, et d'accompagner de façon concrète et robuste les mutations nécessaires des business models tout comme de la société.

Notre politique RSE se construit année après année et est présentée dans le présent rapport.

Bonne lecture,



Thierry Fornas et Gérald Maradan  
Co-Fondateurs d'EcoAct

# Carte d'identité d'EcoAct

Reconnu comme un pionnier de l'économie bas-carbone, EcoAct accompagne de grands groupes, ONGs et instances territoriales de premier plan dans leur stratégie climatique et leur transition énergétique.

**Notre vision** La performance et la pérennité des entreprises et des territoires passent par la prise en compte dans leur stratégie de développement, des enjeux climat et carbone, à chaque étape du processus de création de richesses.

**Notre raison d'être** Pour gagner en performance, les entreprises et les territoires doivent aujourd'hui accélérer leur transformation. Pour cela, elles doivent disposer d'une stratégie climat et carbone pertinente, partagée et adressant tous les grands enjeux (carbone, eau, biodiversité, santé, ...).

**Notre mission** EcoAct apporte aux entreprises et aux territoires une expertise unique pour anticiper et se transformer positivement face aux enjeux climat et carbone.

**Notre charte RSE** Les valeurs d'EcoAct sont inscrites dans une charte RSE signée par l'ensemble des collaborateurs. Son objet est de définir les lignes directrices qui unissent les équipes. Les collaborateurs sont tenus de les mettre en œuvre au quotidien dans leur activité professionnelle. La Charte RSE a été révisée en 2014 afin de renforcer la prise en compte de ces valeurs au sein de l'entreprise. Cette charte se veut vivante et en constante progression.

## Nos chiffres clés



2006  
Création  
d'EcoAct



31  
Salariés EcoAct  
France 2016



25%  
De croissance  
annuelle



8,5 M€  
Chiffre d'affaires  
2016



20  
Pays  
concernés



60 M€  
Investis dans la  
compensation



1,000  
Projets  
disponibles



12 MtCO<sub>2e</sub>  
Compensées  
carbone

Selon une étude ICROA-Imperial Collège de Londres, l'impact des projets de compensation apportés par EcoAct, depuis sa création, correspond à près de 6 Md\$ de co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux et plus de 20 000 emplois créés dans les pays en développement.



# Faits marquants de l'année 2016

L'année 2016 a été ponctuée de nombreux événements marquants pour EcoAct.

## L'initiative « Climate Club » sur orbite

Co-fondé par EcoAct, le Climate Club regroupe des acteurs engagés pour l'émergence d'un futur bas-carbone. Lancé en 2015 comme un cycle de conférences (Cap COP21), le Climate Club rassemble des experts d'entreprises, ONGs, fondations et des leaders d'opinion pour co-construire une économie bas-carbone et faciliter la transition énergétique des entreprises et des territoires. Le Climate Club favorise le partage d'expérience via des rencontres autour des grands enjeux du climat, réalise des travaux de recherche et publie des documents techniques. Cette initiative a connu un essor particulier en 2016. Elle a en effet été marquée par :



**4 Climate breakfast** dont 3 dans les nouveaux locaux de notre entreprise :

“How companies assess and adapt to Climate Risk”

“Carbon pricing in 2016: opportunities and challenges for companies”



Climate Breakfast pendant la COP22 à Marrakech :  
“Insetting : solutions pour la mobilité et les supply chains”

“Spécial COP22 : place au débat ! “

**La participation à la Climate Week à New York** en septembre 2016, et l'organisation d'une rencontre Climate Club à cette occasion



**La publication de deux documents techniques de haut niveau :**

Climate risk: How businesses can adapt efficiently to climate change?

Carbon pricing : connecting businesses with climate.

Depuis sa création, le Climate Club c'est : **11** Workshops - **37** présentations d'experts  
Plus de **95%** de satisfaction - Plus de **1 100** participants.

## Une forte mobilisation des EcoActeurs pour la COP22 à Marrakech

EcoAct s'est fortement mobilisé pour la COP22, qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2016 :

**Animation de trois conférences** sur : « Business & Climate: what role for COP22? », « Business and coalitions: what collaboration after COP22? », et « Giving access to low carbon energy and development in Africa: Climate Pal's project in Kenya »,

**Animation de la session « EcoAct: empowering companies to decarbonize their activities »**,

**Organisation du cocktail** sur « The Climate Solutions Hub » en partenariat avec le Comité 21,

**Organisation d'un Climate breakfast.**

**Interview** sur la chaîne Ushuaïa TV / LCI portant sur la compensation carbone au Kenya

## L'ouverture d'un Bureau à New York et du nouveau siège à Paris

Les équipes d'EcoAct, dont le siège était anciennement situé à Boulogne-Billancourt, ont emménagé au cours du premier semestre 2016 dans de nouveaux locaux en plein cœur de Paris. L'entreprise facilite ainsi l'accès aux locaux de son siège tant pour ses équipes que pour ses visiteurs.

Par ailleurs, une agence a été ouverte en plein centre de New-York, sur l'île de Manhattan afin de poursuivre notre développement à l'international.

## Des réussites marquantes de Climate Pal au Kenya

Le projet de compensation carbone situé au Kenya dans trois districts du Comté d'Embu (Embu Est, Embu Nord, Mbere Sud), financé par le fonds Livelihoods et développé par EcoAct et sa filiale Climate Pal, a connu des avancées notoires. En effet, en juin 2016, le projet a atteint son objectif de fournir à 60 000 familles des cuisinières très efficaces en énergie, qui réduisent la consommation de bois de 60% comparée à la cuisinière traditionnelle. C'était un objectif ambitieux que notre entreprise s'était fixée pour ce projet qui permet de générer un fort impact social sur plus de 300 000 personnes en réduisant de plus de moitié la consommation de bois, le temps que les femmes dédiaient à la collecte et le temps d'exposition des femmes et des enfants aux fumées toxiques.

Ce sont ainsi, sur les 10 ans de la durée du projet, 13 000 tonnes de bois qui seront économisées et plus d'1 million de tonnes équivalent CO2 qui seront évitées. Par ailleurs le projet a effectué la génération de 300 000 crédits carbone certifiés par Gold Standard. Ces unités carbone correspondent aux émissions carbone évitées par les activités du projet entre 2013 et 2015.



## 10ème anniversaire d'EcoAct en juillet 2016

Ce fut l'occasion de rassembler les clients et les collaborateurs de notre entreprise lors d'une soirée festive et conviviale.



# La RSE pour EcoAct: une évidence

## Petite histoire de RSE pour les EcoActeurs

Dès la création d'EcoAct en 2006, une politique RSE a été définie et mise en œuvre. La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux a toujours été partie intégrante de son identité. En 2013, en cohérence avec l'évolution et le développement de l'entreprise, cette politique RSE s'est structurée autour d'un Comité de pilotage RSE qui se réunit tous les 3 mois, et dont les orientations sont définies dans un mandat spécifique. La RSE chez EcoAct s'organise ainsi : Le Comité RSE propose une série d'actions à la Direction sur la base d'une consultation de l'ensemble des collaborateurs. Après validation de la Direction, le Comité RSE s'assure de la mise en œuvre et du suivi de ces actions. La politique RSE chez EcoAct a été mise en place depuis 2013 selon 5 axes principaux :

**Faire vivre** une Gouvernance participative

**Réduire** l'impact environnemental

**Mettre** les collaborateurs au cœur de l'entreprise

**S'impliquer** dans la société et sur le terrain

**Assurer** une relation durable avec les clients, partenaires et fournisseurs

## Une démarche reconnue

EcoAct se soumet depuis plusieurs années à une évaluation externe de sa performance RSE. Cet audit, réalisé par la société EcoVadis (expert réputé de la notation extra-financière des fournisseurs), a reconnu la qualité de la démarche RSE d'EcoAct en le classant dans la catégorie « Gold » pour l'année 2015. EcoAct a ainsi fait partie des 5% de PME françaises à avoir obtenu le classement GOLD.

Les résultats de cette évaluation peuvent être mis à disposition sur demande en s'adressant à [contact@eco-act.com](mailto:contact@eco-act.com). En 2017, une nouvelle évaluation sera réalisée. L'objectif sera d'atteindre encore une fois ce niveau GOLD.

## Adhésion au Global Compact

Les valeurs de l'entreprise sont aujourd'hui portées par l'adhésion au Pacte Mondial, initiative internationale par laquelle il est demandé aux entreprises de se joindre à la société civile et aux organismes de l'ONU afin de soutenir dix principes dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme, des droits du travail et de la lutte contre la corruption.

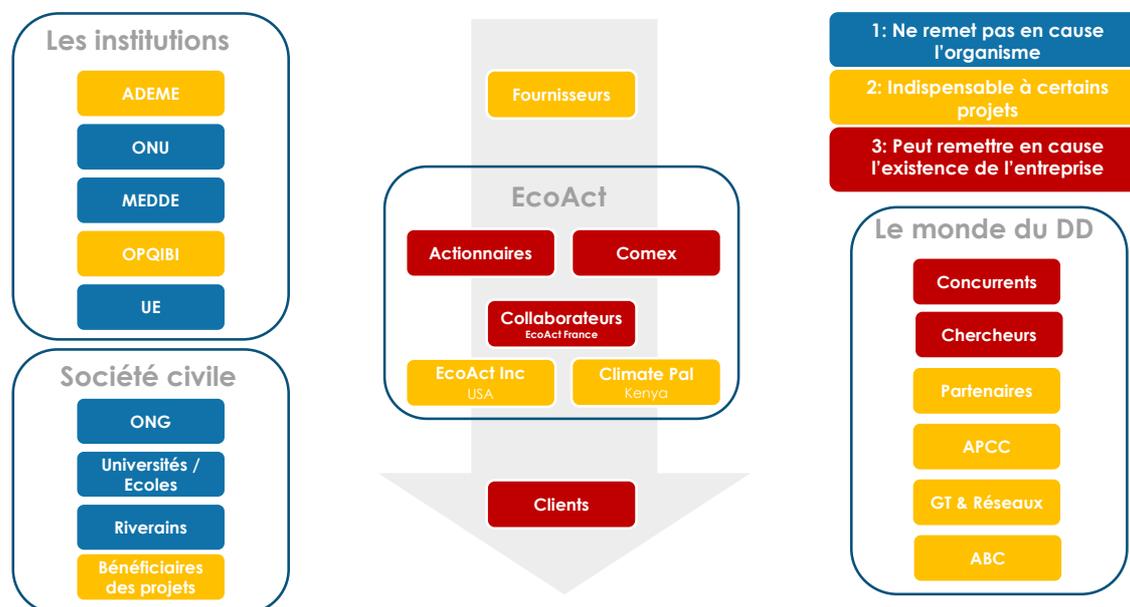


WE SUPPORT

Les organismes (entreprises, associations, collectivités locales, etc.) qui adhèrent au Pacte Mondial s'engagent à progresser chaque année dans au moins un de ces 10 principes et à communiquer annuellement sur leurs progrès auprès des Nations Unies. EcoAct est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis le 24 mars 2010 et dispose aujourd'hui du niveau « Active level ».

## Les parties prenantes au cœur de l'activité d'EcoAct

La réussite d'EcoAct repose sur ses interactions avec ses parties prenantes : non seulement ses clients, ses partenaires et ses fournisseurs, mais aussi les institutions, la société civile et les acteurs du développement durable.



Cartographie des parties prenantes d'EcoAct en 2016

# Notre politique RSE en actions

## Axe 1 : Faire vivre une Gouvernance participative

### Le comité RSE, un organe de consultation et d'action auprès de la Direction

Le Comité RSE d'EcoAct est une instance de réflexion, de partage et de pilotage qui propose à la Direction générale des pistes d'actions en faveur d'une politique sociale et environnementale responsable et en cohérence avec les valeurs, la vision et la stratégie de développement d'EcoAct. Il est un organe essentiel d'EcoAct. Il est régulièrement sollicité par la Direction pour connaître l'avis des collaborateurs sur certaines thématiques ainsi que pour la mise en place d'actions spécifiques. En 2016, il a poursuivi la mise en œuvre la politique RSE d'EcoAct, a activement participé aux décisions relatives à l'aménagement des nouveaux locaux et a piloté la mise en place de la démarche Great Place To Work.



#### Emploi et relation employeur / employé

**Effectifs et diversité** EcoAct est une société internationale qui respecte et valorise la diversité personnelle et culturelle. Elle favorise un environnement de travail qui assure l'égalité d'accès à l'emploi et interdit toute forme de discrimination ou de harcèlement, principes fondamentaux pour l'entreprise. Ainsi, sa croissance est associée à une harmonisation de la pyramide des âges, un travail sur l'équilibre du ratio hommes/femmes au sein des collaborateurs et l'accroissement de la diversité culturelle avec des salariés de plus de sept nationalités différentes.

**Recrutement** Le recrutement est partie intégrante de la préoccupation d'EcoAct tant en termes de culture que de valeurs communes entre le/la candidat(e) et la société : esprit d'équipe, exigence professionnelle, engagement et convictions sur les questions de développement durable et de RSE. En outre, soucieuse de la qualité des services rendus, EcoAct attache une attention particulière aux qualités suivantes : curiosité, rigueur, implication, force de proposition, ouverture internationale et prise en compte des grands enjeux mondiaux. Au-delà de la non-discrimination, la politique de recrutement d'EcoAct est fondée sur trois principes-clés :

Recruter dès lors que l'accroissement de l'activité le nécessite et le permet

Embaucher les salariés en CDI

Recruter les stagiaires dans une optique de pré-embauche

EcoAct veille par ailleurs à ce que le recrutement soit rapide afin de pouvoir donner des réponses individualisées dans les plus brefs délais aux candidats et avec un maximum de transparence. Chaque recrutement fait l'objet au préalable de l'établissement d'un descriptif de poste établi par le département RH en collaboration avec le manager et/ou la Direction générale permettant de déterminer de façon précise le contour du poste ainsi que les compétences requises.

Chaque recrutement est communiqué à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre du programme de cooptation mis en place au sein de l'entreprise. Tous les stages donnent lieu à la signature d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise d'accueil et le stagiaire. Tous nos stagiaires reçoivent une gratification en fonction de leurs compétences supérieure au minimum requis par la loi. Ils sont indemnisés sur l'intégralité des transports mensuels, disposent de tickets restaurant à l'image des salariés et bénéficient d'une semaine de congés payés pour 6 mois de stage.

**Sensibilisation, formation et carrière** EcoAct a pour ambition d'être à la pointe des évolutions réglementaires et technologiques, et à ce titre **porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs** par des organismes reconnus et certifiés. Un système de formations internes, dispensées par les collaborateurs à leurs collègues, a également été instauré pour valoriser et transmettre l'expertise de chacun.

En début d'année, chaque collaborateur est entendu par son responsable lors d'un Entretien Annuel d'Evaluation. Cet entretien, moment d'échange privilégié, permet de dresser un bilan de l'année écoulée et d'échanger sur les principales missions réalisées, la revue des objectifs, l'appréciation globale de l'année écoulée et la définition des objectifs pour l'année à venir mais également sur les formations suivies ou à mettre en place. Sur la base de la revue des documents d'Evaluation, EcoAct établit un plan de formation pour l'année à venir. Ces formations portent à la fois sur le développement de compétences techniques mais également le développement personnel avec le souci de favoriser l'atteinte des objectifs professionnels et le développement personnel des collaborateurs. Suite à cet entretien de début d'année, le collaborateur est invité à signer ses nouveaux objectifs. Il peut, par ailleurs, demander à son responsable une réunion d'étape à tout moment dans l'année.



## La R&D dans l'ADN d'EcoAct

EcoAct place l'innovation et la recherche au cœur de sa politique de développement. Depuis sa création en 2006, le secteur économique dans lequel EcoAct intervient n'a cessé d'évoluer. Cette tendance va se poursuivre et s'intensifier dans les années à venir. EcoAct développe ses savoir-faire et services afin de répondre aux attentes nouvelles des entreprises et des pouvoirs publics, mais également pour être moteur d'innovation et contribuer à la transition vers une économie bas carbone. Les activités de R&D d'EcoAct visent à développer un panel de services et outils innovants pour accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable. EcoAct a mené en 2016 des actions de recherche et innovation regroupées en 4 axes :

**Agir dans sa chaîne de valeur** Dans ce programme, EcoAct travaille à lever les verrous liés à la mise en place par les entreprises de stratégies climat et développement durable qui dépassent leur strict périmètre d'opération et impliquent également les acteurs au sein de leurs chaînes de valeur : fournisseurs, clients, parties prenantes. Un accent particulier a été pour le moment donné sur les enjeux de l'amont, liés aux chaînes d'approvisionnement des entreprises.

**Objectifs de Développement Durable (ODD) et financement d'impact** Ce programme de recherche vise à développer les méthodologies et outils nécessaires pour permettre de mesurer l'impact des actions qu'ils engagent ou financent pour contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Le monde s'est en effet doté d'un nouveau langage universel en termes de développement, adopté par l'ensemble des 196 pays membres des Nations Unies en septembre 2015. Il appartient désormais aux pouvoirs publics, aux acteurs du secteur privé et la société civile de s'engager. Les méthodologies et outils nécessaires pour permettre à ces acteurs de mesurer l'impact des actions entreprises sur les différents ODD à l'échelon de projets manquent néanmoins à ce jour. Ces travaux contribueront ainsi à l'émergence de modes de financement basés sur les résultats et permettront de financer des projets ayant une large palette de bénéfices (à la fois climatiques et pour le développement durable).

**Stratégies de décarbonation des entreprises et écoconception de produits** Cet axe de la stratégie R&D d'EcoAct vise à développer des méthodologies et outils au service d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux au cœur de l'activité des entreprises. Ces méthodes et outils collaboratifs peuvent faciliter les décisions stratégiques, l'éco-conception de produits ou encore les activités de pilotage et de reporting.

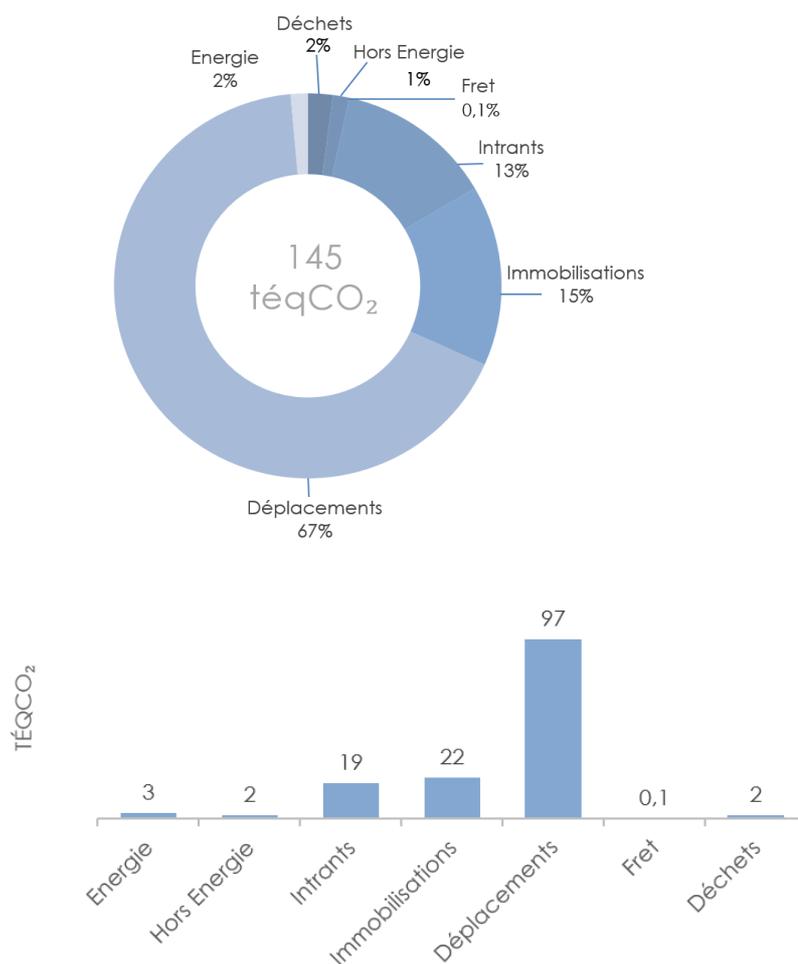
**Technologies bas-carbone : foyers améliorés** Dans ce programme, EcoAct contribue à développer des technologies innovantes à destination des pays en développement (technologies de foyers améliorés, programmes d'agroforesterie notamment) et à en améliorer les performances techniques et organisationnelles afin d'augmenter l'impact de ces projets en faveur d'un développement durable et de la transition vers une économie bas carbone.

## Axe 2 : Réduire l'impact environnemental

### EcoAct, neutre en carbone

L'amélioration de la performance environnementale est le cœur de métier d'EcoAct. EcoAct est engagé dans une démarche de réduction et neutralise chaque année la totalité de ses émissions de GES.

**Mesurer son empreinte carbone** Depuis 2007, EcoAct réalise chaque année son Bilan Carbone®, afin de suivre l'évolution de différents indicateurs de performance spécifiques à notre activité et des émissions qui leur sont associées. Un plan d'actions correctives est ensuite mis en place afin de s'inscrire dans une démarche de réduction continue. Les émissions totales de GES d'EcoAct en 2016 s'élèvent à environ **145 téqCO<sub>2</sub>** :



Le poste le plus émissif est celui des déplacements de personnes (67% pour 97 téqCO<sub>2</sub>), notamment en raison des déplacements professionnels en avion. Vient ensuite le poste immobilisations (15% pour 22 téqCO<sub>2</sub>), avec une grande part imputable au parc informatique. Le troisième poste d'émissions correspond aux intrants (13% pour 19 téqCO<sub>2</sub>) notamment via les achats de prestations de services. Les autres postes représentent chacun moins de 5% des émissions (l'énergie : 2% ; les déchets : 2% ; le fret & le poste hors énergie : moins de 1%).

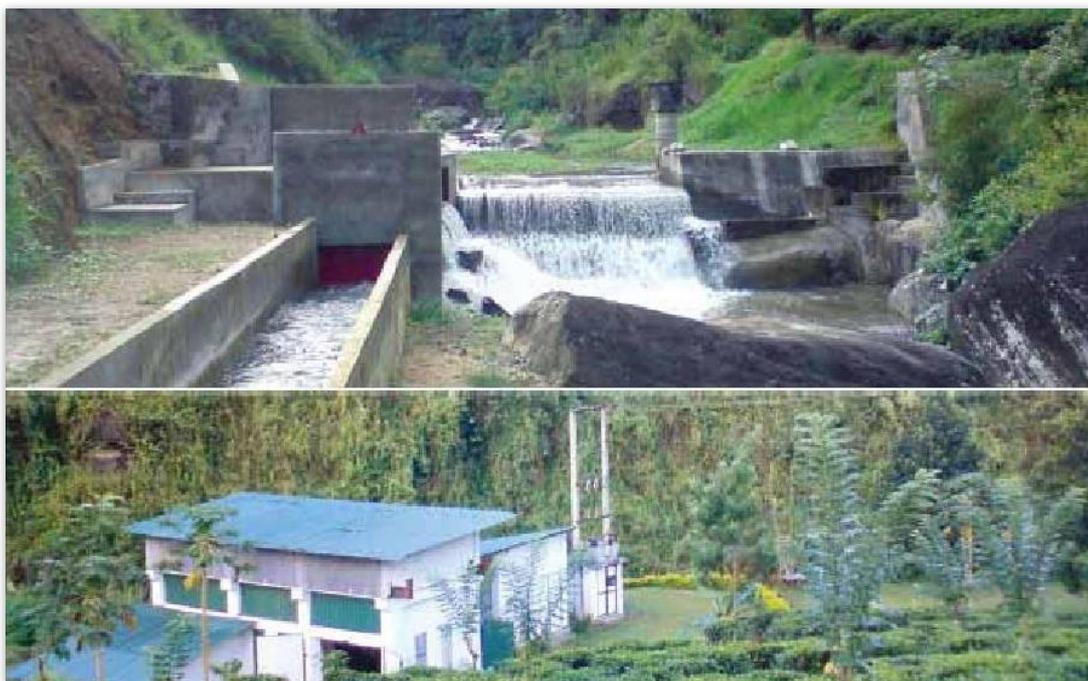
**Démarche de réduction des émissions de GES** EcoAct a entrepris une démarche globale de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de démontrer son implication dans la lutte contre le changement climatique. Aperçu de quelques mises en œuvre :

Mise en place d'une politique de déplacements éco responsables  
Changement de locaux et rénovation énergétique  
Mise en place du tri  
Sensibilisation régulière auprès des collaborateurs  
Mise à disposition du mobilier des anciens locaux auprès des salariés et d'associations de recyclage

**Achat de GOs** Dans le cadre de sa démarche d'exemplarité, EcoAct se lance dans l'achat de GOs (Garanties d'Origine). Il s'agit de consommer de l'électricité garantie 100% renouvelable. Sur l'année 2016, les 31 MWh consommés par notre entreprise ont fait l'objet d'un achat de GOs relatives à une petite centrale hydraulique située à St Beron (France).

**Neutralité carbone** En parallèle à cette démarche de limitation des émissions, EcoAct compense ses émissions de GES dites « résiduelles » par l'intermédiaire d'un programme carbone. La compensation volontaire des émissions s'opère par le financement de programmes bas carbone d'aide aux pays en développement, suivant rigoureusement les principes établis dans la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCCC) et le Protocole de Kyoto.

Cette année, EcoAct finance un **projet d'hydroélectricité au Sri Lanka**. Le projet financé par EcoAct est localisé dans la province Centrale, dans le quartier de Kandy. Il consiste en deux centrales hydroélectriques de petites échelles (Sanqhar et Delta) d'une capacité de 1,6 MW. Ce projet permet d'éviter l'émission d'environ 5 400 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an, ce qui équivaut aux émissions de plus de 530 tours de la terre en voiture ou près de 2 100 allers-retours Paris-New-York en avion. Ce projet présente également des co-bénéfices non négligeables pour les communautés locales. Il contribue notamment à la réduction de la pollution atmosphérique engendrée par les centrales à combustibles fossiles (NOx et SOx) ; l'électricité de ce pays étant basée à 70% sur des combustibles fossiles. Par ailleurs, ce projet contribue au développement économique local : création d'emplois, contribution à la maintenance des routes, diversification du mix électrique Sri Lankais, contribution aux engagements gouvernementaux en termes d'énergies propres.



## Une politique de déplacements responsable

La carte de transports en commun des employés d'EcoAct est prise en charge à 100%. De fait, la quasi-totalité de nos salariés se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun. L'abonnement Vélib' à Paris est par ailleurs pris en charge pour l'ensemble des collaborateurs à hauteur de 50%, depuis 2016, afin d'inciter à l'usage des transports non émissifs. EcoAct dispose d'une installation de visioconférence permettant, le cas échéant :

**De limiter le nombre de déplacements** sur de grandes distances liés à la réalisation d'une mission

**De renforcer le lien de proximité** entre clients et consultants en organisant des réunions de travail plus régulières

Enfin, les collaborateurs utilisent la 2<sup>ème</sup> classe lors de leurs déplacements en train ou avion (moins émissive que la première classe), sauf autorisation particulière liée à la distance parcourue.

## Des éco-gestes significatifs pour une amélioration au quotidien de la performance environnementale

Dans le cadre de l'amélioration continue de son impact environnemental, EcoAct a mis en place avec l'impulsion et le suivi actif des membres du Comité RSE, plusieurs actions qui concernent chacun des collaborateurs et la Direction au quotidien :

**Tri sélectif des déchets** EcoAct a instauré le tri des déchets en distinguant les déchets recyclables, le verre et le papier des ordures ménagères. EcoAct a signé, depuis 2013, un partenariat avec le Groupe La Poste dans le cadre de la démarche Recy'go pour recycler le papier ;

**Consignes portant sur les consommations d'énergie** utilisation raisonnée du chauffage et de la climatisation, extinction des lumières dans les salles non utilisées et des postes informatiques le soir ;

**Limitation des impressions** via la mise en place de codes personnels et l'établissement de périphériques d'impression mutualisés plutôt qu'individuels.

“ Nous sommes conscients de notre responsabilité en tant qu’acteur économique et employeur : l’emploi chez EcoAct est directement lié à l’accroissement de l’activité, et en tant qu’acteur engagé pour un futur durable, notre capital premier est l’humain. ”

Thierry Fornas, Président  
Gérald Maradan, Directeur général  
Co-fondateurs d'EcoAct.

## Axe 3 : Mettre les collaborateurs au cœur de l'entreprise

### Améliorer la communication interne et la consultation des équipes

Plusieurs actions ont été réalisées afin d'améliorer ces dimensions :

**Le lancement du Trust Index et du culture audit** (Great Place To Work®). Une enquête a été mise en place début 2016 pour recueillir les avis des collaborateurs sur la vie quotidienne chez EcoAct.

100% des collaborateurs ont répondu à cette enquête, ce qui souligne leur forte implication. Cette première enquête a permis d'obtenir une note de 60%, avec une perception variable en fonction de l'ancienneté. Les points forts concernent la confiance accordée au collaborateur, la sécurité de l'emploi, le climat de bienveillance, la volonté d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de chacun, le respect de l'éthique, la bonne ambiance et le fait que l'activité de l'entreprise soit porteuse de sens. Les points d'amélioration identifiés concernent le renforcement de la communication interne, la valorisation des efforts faits au quotidien par chacun ainsi que des réussites, le besoin de reconnaissance et de transparence, les perspectives d'évolution et l'accueil des nouveaux arrivants. Ces éléments mis en exergue par l'enquête ont permis de mettre en place des actions spécifiques exposées dans le présent document.

Les managers et directeurs ont également rédigé un dossier, le culture audit, visant à auditer les pratiques de l'entreprise, programmes et systèmes de valeur. EcoAct s'inscrit ainsi dans un processus d'amélioration continue et vise une intégration du palmarès des entreprises où il fait bon vivre d'ici 2020.



Pour plus d'information sur les résultats de l'enquête, la synthèse diffusée en réunion d'équipe est présentée en Annexe 2 du présent document.

**De nouveaux espaces d'expression.** Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux locaux du siège d'EcoAct à Paris, un mur d'expression est dédié aux collaborateurs et un panneau réservé à la communication interne est mis à disposition. Par ailleurs, une boîte à idées a été installée afin de permettre la remontée d'information libre et anonyme. Cette boîte est gérée par le comité RSE et l'information est remontée aux organes internes compétents.

**Des réunions trimestrielles** sont organisées avec l'ensemble des salariés afin de communiquer sur les orientations de l'entreprise, les chiffres, nouveautés et perspectives.

**La remontée d'information** des collaborateurs vers la Direction est facilitée par :

Une enquête anonyme conduite chaque année par le comité RSE, qui invite chaque collaborateur à faire part de ses souhaits sur les axes de la politique RSE de l'entreprise.

L'intégration des demandes des collaborateurs au sujet des nouveaux locaux dans l'analyse des propositions des architectes et les choix proposés.

**L'alimentation d'un groupe de messagerie instantanée entre les équipes France et Kenya**, afin de faciliter la communication et le partage d'expériences entre l'ensemble des collaborateurs, en particulier sur les réalisations de Climate Pal, filiale kenyane d'EcoAct.

## Assurer le bien-être des collaborateurs

**Accueillir et intégrer les nouveaux collaborateurs.** Soucieuse de la bonne intégration de ses nouveaux collaborateurs, EcoAct veille à ce que l'annonce de l'arrivée d'un nouveau salarié soit communiquée à l'ensemble des collaborateurs quelques jours avant la date d'arrivée afin que tous soient informés et prêts à accueillir le nouvel arrivant. Le jour de l'intégration, une présentation est faite à l'ensemble des collaborateurs, une rencontre de bienvenue est également mise en place avec la Direction générale. Un « welcome package » est, de plus, remis au collaborateur en vue de faciliter son intégration et de lui communiquer les informations qui lui seront utiles au quotidien. Un déjeuner de bienvenue est organisé avec le manager.

Enfin, afin d'accompagner le nouvel arrivant dans sa prise de fonction et sachant que les premières semaines d'intégration sont déterminantes, la société a tout récemment décidé d'associer un parrain/une marraine à chaque nouvel arrivant. L'objectif est de permettre à ce dernier d'avoir un référent, autre que son manager, qui pourra l'assister sur toutes les questions pratiques de la vie dans l'entreprise (bonnes pratiques, usage de documents spécifiques, personnes ressources pour un problème particulier,...).

**Intensifier la cohésion des équipes.** Depuis plusieurs années, EcoAct organise un **séminaire annuel**, réunissant l'ensemble des équipes France, et mêlant temps de travail et « teambuilding » ludique. Ce séminaire a pour objectif de réfléchir et travailler sur des sujets stratégiques ciblés et de partager la stratégie générale de l'entreprise. Il rencontre un franc succès auprès de l'ensemble des collaborateurs. En 2016, le séminaire d'équipe a pris une dimension écologique particulière puisqu'il a été organisé à l'Ecolodge du Pays de Guédelon. Par ailleurs, un **petit-déjeuner** est organisé tous les vendredis. C'est un moment de convivialité particulier, fortement apprécié des collaborateurs. Enfin, des **sorties extra-professionnelles** sont régulièrement organisées à l'initiative de l'équipe communication ou des collaborateurs. L'ensemble de ces actions de cohésion des équipes sont coordonnées par l'équipe communication et la responsable des ressources humaines.

**Donner de la flexibilité aux collaborateurs pour leurs congés** Les collaborateurs d'EcoAct disposent dès le premier jour de l'année de l'ensemble de leurs congés annuels, et ce dès leur arrivée dans l'entreprise.

**Améliorer les conditions de travail** Plusieurs actions ont été menées en 2016 pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

**Le nouveau siège d'EcoAct à Paris** EcoAct a acquis de nouveaux locaux au 35 rue de Miromesnil à Paris, qui ont été opérationnels à la fin du premier trimestre 2016. Les travaux de rénovation ont ciblé la performance énergétique et environnementale (amélioration de l'isolation, système énergétique efficient, système de renouvellement d'air double flux, sécurité et bien être des personnes, etc.). Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation auprès des collaborateurs et d'une grande implication du comité RSE.



Le bien être des collaborateurs est au cœur des préoccupations d'EcoAct et particulièrement pris en compte dans l'aménagement des nouveaux locaux :

**Optimiser** le temps de transport des collaborateurs grâce à une localisation plus centrale

**Améliorer** les conditions de travail grâce à des bureaux plus spacieux et plus fonctionnels, le choix d'une décoration et de matériaux chaleureux et professionnels

**Favoriser** le vivre ensemble grâce à l'aménagement d'espaces de vie dédiés aux collaborateurs

Par ailleurs, les collaborateurs français situés à Lyon et Montpellier sont invités à recourir aux salles de co-working en plus du télétravail. L'agence de Lyon par exemple utilise La Cordée, espace de travail fondé sur « une communauté joyeuse et bienveillante » où les utilisateurs apprennent à travailler ensemble. Cet espace dispose de plusieurs sites en France ce qui permet de changer de lieu de travail à volonté en fonction de son emploi du temps. Enfin, du fait de leurs déplacements et de l'usage de leurs téléphones portables personnels à des fins professionnelles, l'entreprise prend en charge une partie de l'abonnement téléphonique des salariés qui le désirent.

**Améliorer l'équilibre vie privée – vie professionnelle.** Depuis fin décembre 2016, EcoAct a mis en place le télétravail pour l'ensemble des salariés ayant achevé leur période d'essai. Cette action présente de nombreux avantages pour les collaborateurs et pour l'entreprise : une **réduction du temps de transport** et donc de la fatigue associée, une **meilleure conciliation** vie professionnelle/vie privée, une augmentation de l'efficacité individuelle, une **plus grande autonomie** dans l'organisation du travail des collaborateurs, un **développement de nouvelles formes de travail** et de nouvelles pratiques managériales, une **réduction de l'empreinte carbone** et une **augmentation de l'espace disponible** dans les locaux, permettant d'accueillir de nouveaux collaborateurs sur le même espace.

EcoAct octroie également l'ensemble des collaborateurs une couverture santé de qualité allant bien au-delà de l'obligation légale. Cette complémentaire santé est prise en charge à 50% par la Société ; elle couvre également le conjoint et les enfants du collaborateur sans frais supplémentaires. Enfin, EcoAct fournit à l'ensemble de ses collaborateurs des titres repas d'une valeur de 9€, pris en charge à hauteur de 50% par l'entreprise.

**Recruter un responsable des ressources humaines** Afin d'améliorer les processus internes ainsi que le bien-être des collaborateurs, EcoAct fait appel depuis 2016 à un responsable des ressources humaines. Il travaille en collaboration étroite avec la Direction et le Comité RSE pour contribuer au bien-être au travail et diriger la stratégie de gestion du personnel et du développement des effectifs.

## Axe 4 : S'impliquer dans la société et sur le terrain

EcoAct s'attache à mener des actions de terrain, signe tangible des valeurs qu'il défend, et à soutenir les territoires dans leur démarche de réduction de leur empreinte environnementale.

### Les projets de compensation carbone

La compensation volontaire des émissions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> s'opère par le financement de programmes bas carbone d'aide aux pays en développement, suivant rigoureusement les principes établis dans la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCCC) et le Protocole de Kyoto. Les projets menés ou suivis par EcoAct sont engagés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales, et garantissent des bénéfices sociaux et environnementaux. EcoAct s'engage à suivre les meilleures pratiques en matière de compensation en suivant la charte ICROA (International Carbon Reduction and Offset Alliance), qui promeut les pratiques les plus avancées au monde. EcoAct audite l'ensemble des projets proposés à ses partenaires. Voici à titre d'exemple un extrait de la liste des projets soutenus par EcoAct en 2016 :

Projet LifeStraw d'eau potable à destination des familles rurales, Kenya

Projet REDD, Kenya

Projet de foyers améliorés, Ouganda

Projet The Mai Ndombe de lutte contre la déforestation de la forêt primaire du Bassin du Congo, République Démocratique du Congo

Projet de fermes éoliennes à Gujarat, Inde

Projet INFAPRO de réhabilitation d'une forêt exploitée à Sabah, Malaisie

Programme de Biogaz pour le secteur d'Elevage, Inde

Projet REDD Madre de Dios Amazonie, Pérou

Programme biomasse Barbosa, Brésil

Et bien d'autres encore...

## Le soutien au projet Wheelbeback : un tour du monde neutre en carbone

Wheelbeback est un tour du monde solitaire et à vélo, mené par Antoine Baloge depuis mai 2014. Cet aventurier aux convictions écologiques affirmées parcourt le monde de façon sobre, grâce à ce mode de transport doux, à la découverte des différentes cultures. Il visite également des projets de développement bas carbone lorsque son parcours le lui permet et en rend compte. EcoAct s'est engagé à compenser l'intégralité des émissions de GES résultant, malgré tous ses efforts, de son périple, afin d'assurer un tour du monde neutre en carbone.



## Axe 5 : Assurer une relation durable avec les clients, partenaires et fournisseurs

### Les engagements d'EcoAct vis-à-vis de ses clients

Un savoir-faire, un niveau élevé de compétence, une implication individuelle et collective quotidienne dans la démarche de responsabilité environnementale et sociétale permettent de mieux comprendre les problématiques des clients et de les conseiller de manière optimale dans leur approche. EcoAct a pour objectif de fournir des services exemplaires à ses clients et s'inscrit pour cela dans une politique d'amélioration continue de ses prestations. Afin de s'assurer de la satisfaction de ses clients, EcoAct s'engage à :

Apporter une réponse dans les 48h

Organiser un rendez-vous avec chaque client qui rencontre un problème dans la prestation

Rappeler le périmètre de responsabilité (RACI) dans tous les projets lors de la réunion de lancement

Partager les risques et le plan d'action associé tout au long du projet

Faire des bilans de fin de projet

Recueillir les avis des clients via une enquête de satisfaction à chaque fin de mission (les résultats de ces enquêtes sont ensuite analysés en interne pour améliorer les prestations d'EcoAct) ;

Maintenir une relation durable avec ses clients en les contactant plusieurs mois après la fin de mission pour recueillir leur ressenti.

### Ils nous font confiance



## L'éthique au cœur des relations d'EcoAct avec ses parties prenantes

**Déontologie d'EcoAct** EcoAct mène ses affaires en toute loyauté envers ses concurrents. Dans cette logique, la société n'a eu depuis sa création à faire face à aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques. EcoAct lutte activement contre la corruption en s'interdisant toute action le plaçant en situation de corrupteur ou de corrompu.

**Une gestion rigoureuse de compensation climatique** Sur le volet de la compensation carbone, de nombreuses garanties ont été mises en œuvre depuis 2008 pour en assurer la traçabilité :

La tenue et l'audit annuel d'un registre interne de suivi de l'ensemble des transactions de crédits carbone réalisées, certifié annuellement, depuis l'origine d'EcoAct par un tiers indépendant (Bureau Veritas Certification ou EcoCert) ;

L'inscription de l'ensemble de nos crédits labellisés sont inscrits sur des registres externes (Caisse des Dépôts et Consignations, Markit, APX).

Tous les projets sont audités par un auditeur indépendant, accrédité par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

## Une démarche de qualité reconnue

L'expérience d'EcoAct dans la réalisation de Bilan Carbone® a permis de développer des procédures précises et efficaces pour toutes les étapes de la mission, permettant d'en optimiser la durée d'exécution :

**La macro-procédure qualité** : procédure détaillant les rôles de chacun des membres de l'équipe EcoAct détaché sur le projet, ainsi que les modalités de réalisation de chacune des étapes de la mission (tâche, descriptif, responsable, destinataire, livrable, validation, etc.) ;

**La micro-procédure EcoAct** : procédure de partage des connaissances interne : développement de nouveaux facteurs d'émissions, inventaires des méthodologies de calcul existantes, méthodes de calcul alternatives.

Ces procédures éprouvées, et continuellement implémentées au fil des missions garantissent la qualité des prestations.

**ICROA** Dans ce cadre, EcoAct s'est engagé depuis 2010 à respecter le **code des meilleures pratiques de management carbone** publié par ICROA<sup>1</sup>. Chaque année, **les activités de conseil en réduction des émissions de GES sont auditées par un tiers indépendant** afin de garantir la qualité des services délivrés. Cet audit fait l'objet d'un rapport d'activités transmis à ICROA. EcoAct est le premier acteur français à être devenu membre d'ICROA.



En parallèle, EcoAct a obtenu les qualifications OPQIBI suivantes :

« 0605 – Bilan et établissement d'un plan de préconisations de réduction des émissions de GES »

« 0606 – Assistance à la conduite et au suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de GES ».

Les qualifications OPQIBI garantissent qu'un prestataire possède les capacités de réalisation et a déjà effectué des prestations dans les domaines de l'ingénierie où il est qualifié, à la satisfaction de ses clients.

## Sécurité des informations

EcoAct s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes les informations, instructions, documents et résultats produits en exécution de la prestation, communiqués par l'entreprise ou dont il pourrait avoir connaissance, et à ne les divulguer à quiconque ni lors de l'exécution de la prestation ni après son expiration. Par ailleurs, EcoDev, plateforme collaborative qui permet de faciliter la collecte de données pour la réalisation de différentes études (empreintes carbone, ACV,...) bénéficie d'un accès sécurisé personnel pour chaque collaborateur, garantissant ainsi la protection des données renseignées.

## Notre contribution au développement de l'expertise Energie/Climat



**Institut de  
Formation  
Carbone**

EcoAct est organisme de formation, et fait partie du pool de formateurs à la méthodologie Bilan Carbone® de l'ABC. Ces formations portent notamment sur l'acquisition des bases de la méthode Bilan Carbone®, l'affichage environnemental et l'empreinte eau. De nombreuses formations ont été dispensées dans ce cadre, à destination de publics divers.

EcoAct est membre du Club ADEME International, qui a pour objectif de développer l'utilisation de la méthodologie Bilan Carbone® à l'international.



EcoAct a obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et met l'accent sur la Recherche & Développement au travers de ses programmes de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation (CIR & CII). Une de ses priorités est le développement d'outils collaboratifs permettant de piloter et d'optimiser la démarche de réduction des émissions de GES de ses clients.



EcoAct est membre d'OREE, association qui regroupe plus de 170 entités afin de développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales, et mettre en œuvre des outils pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.



**Environmental  
Finance  
2016  
Voluntary Carbon  
Markets Rankings  
WINNER**

EcoAct a remporté en 2016 les 3 titres les plus prestigieux de l'étude Environmental Finance :

- Meilleure société de conseil au monde
- Meilleur développeur de projets en efficacité énergétique au monde
- Meilleur développeur de projet



Climate Club

**Les contributions multi-acteurs d'EcoAct dans le cadre du « Climate Club »** Dans le cadre des travaux du Climate Club, EcoAct est au cœur d'un réseau de partenaires internationaux importants et développent à leurs côtés des réflexions et publications régulières. Davantage d'informations au sujet de cette initiative sont disponibles sur son site Internet: [www.theclimateclub.org](http://www.theclimateclub.org)

## Annexe 1 : Indicateurs

Chaque année, EcoAct suit plusieurs indicateurs dans le cadre de sa politique RSE. L'entreprise cherche ainsi à s'améliorer sur chaque pilier de sa responsabilité sociétale en se fixant des objectifs d'amélioration ambitieux.

Indicateur	Unité	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Objectif 2020	Compatibilité GRI	Compatibilité Art 225
Consommation d'énergie	kWhep/m <sup>2</sup> .an	158	211	245	-20% vs 2016	EN3&4	X
Émissions de GES	téqCO <sub>2</sub> /salarié.an	3,4	3,8	4,5	4	EN16&17	X
		dont 7% scope 1&2	dont 8% scope 1&2	dont 2% scope 1&2			
Déplacements professionnels	km/salarié.an	8 374	9 486	13 263	Ratio 60% train et 40% avion	EN29	
Papier	kg/salarié.an	29	29	23	-20% vs 2014	EN1&2	X
		100% recyclé	100% recyclé	100% recyclé			
Eau	m <sup>3</sup> /an			122	-10%/salarié vs 2016	EN8	X
Employés	salariés	26	26	31	50% de femmes	LA1	X
		(dont 48% de femmes, 17% de femmes managers)	(dont 50% de femmes, 11% de femmes managers)	(dont 46% de femmes, 3% de femmes managers)			
Turnover	%	50%	46%	23%	-50% vs 2014		

		(14 entrées et 13 sorties)	(11 entrées et 11 sorties)	(8 entrées et 5 sorties)			
<b>Ancienneté</b>	années	2	3	2,6	> 3		
<b>Augmentation des salaires</b>	%	4%	4%	6%	5% / an		
<b>Formation</b>	h/salarié.an	2,3	2,2	13,9	16	LA10	X
<b>Handicap</b>	%	0	0	3%	6%		X
<b>Télétravail</b>	% salariés	4	8	16,12%	100% des salariés concernés		
<b>Trust index Great Place To Work</b>	%	-	-	60%	70%		
<b>Chiffre d'affaire</b>	M€ /an	5,7	7,05	8,5	50		
<b>Satisfaction client</b>	%	67%	84%	85%	90%	PR5	
<b>Transfert de compétences</b>	interventions en fac et écoles	6	2	0	+1/an		
<b>COPIL RSE</b>	réunions	1	2	4	4		
<b>Temps passé sur la RSE interne</b>	Jours		8,8	29	60		
<b>Réunion EcoAct (grandes réunions annuelles)</b>	réunions	4	4	4	4		
<b>Entretien annuel</b>	% salariés	100%	100%	100%	100%	LA12	

## Annexe 2 : Présentation des résultats globaux de la 1<sup>ère</sup> enquête GPTW



### Résultats Globaux

- **Taux de réponses : 100% !**  
→ Premier indicateur fort de l'implication des salariés dans la société
- Bonne note globale pour une première enquête :  
**Trust Index® : 60%**

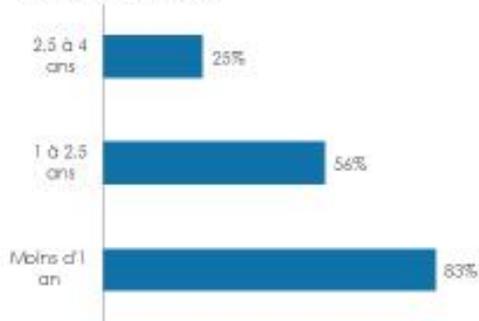


2

« Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait vraiment **bon travailler** »

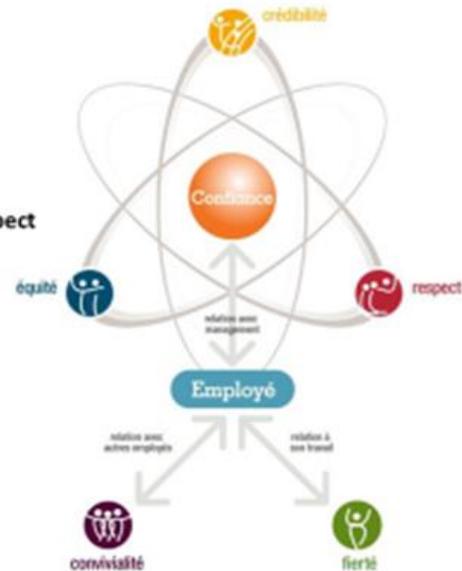
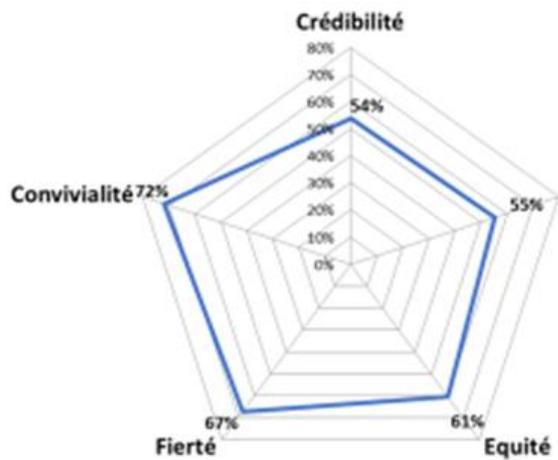
52%

Perception variant en fonction de l'ancienneté



Focus sur les perspectives d'évolution

3



4

35 rue de Miromesnil  
75008 Paris  
+ 33 (0) 1 83 64 08 70

